



ÉTUDE
CHAPLEAU
HUISSIER DE JUSTICE

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Benjamin CHAPLEAU

Huissier de Justice Associé

Successeur de Me Bernard LEGRAND

Benjamin CHAPLEAU, Commissaire de Justice

6 rue de Lyon – 29200 BREST — Tél : 02.98.44.33.92
selarl.chapleau@gmail.com

PROCÈS-VERBAL DE DÉPÔT D'UN JEU CONCOURS

ORIGINAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE vendredi vingt-huit novembre

Nous, SELARL Benjamin CHAPLEAU, Huissier de Justice Associé à la résidence de BREST, 6 rue de Lyon, Benjamin CHAPLEAU, Huissier de Justice associé, soussigné,

A LA DEMANDE DE :

SAS ETABLISSEMENT LE SAINT FRUITS LEGUMES (LE SAINT), dont le siège social est situé 160 rue Roberto Cabanas à GUIPAVAS (29490), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

CERTIFICATIONS QUE :

La SAS ETABLISSEMENT LE SAINT FRUITS LEGUMES (LE SAINT) dont le siège social est situé 160 rue Roberto Cabanas à GUIPAVAS (29490) a déposé ce jour, en mon Etude, le règlement du jeu joint au présent procès-verbal, intitulé :

Règlement jeu-concours « CHARNEL »

Ce jeu est organisé du 1er décembre 2025 au 24 décembre 2025 inclus.

OBSERVONS QUE :

- a) aucune contrepartie financière ou dépense, sous quelque forme que ce soit, n'est imposée au public ;
- b) la documentation énumère l'inventaire des lots mis en jeu (nature, nombre exact, valeur commerciale en TTC)
- c) la documentation précise que le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse du jeu et indique le nom de l'Officier Ministériel auprès de qui le règlement a été déposé.



B. CHAPLEAU



Paiement carte bancaire

Paiement sécurisé : www.chapleau-cdj.fr



Caisse des Dépôts et Consignations Brest — FR45 4003 1000 0100 0030 2850 J38 — CDCGFRPP

TVA Intracommunautaire : FR56326092707 — SIRET : 326 092 707 00016



n° inscription 8008911 « Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. »

Règlement jeu-concours « CHARNEL »

Du 1er au 24 décembre 2025, de 8h à 19h au Centre E. Leclerc Gouesnou, la Société LE SAINT organise un jeu concours, réservé exclusivement aux clients du rayon Charnel du Leclerc Gouesnou.

Article 1 : Organisateur

La société LE SAINT SAS dont le siège social est situé 160 rue Roberto Cabanas, 29490 Guipavas, et dont le représentant est Denis LE SAINT.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est exclusivement réservé aux clients du rayon Charnel du Leclerc Gouesnou, majeurs à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et DOM-ROM, ou tout autre pays et nationalités présentes dans le magasin du LECLERC GOUESNOU.

Les mineurs sont admis à participer à ce jeu, à condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale l'autorisation expresse de le faire. Le fait pour eux de participer implique qu'ils aient obtenu cette autorisation.

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : descendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

L'organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse) et par jour. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

La participation au jeu implique l'entièvre acceptation du présent règlement.



Les bulletins du jeu seront remis par les conseillères de vente sur le stand CHARNEL du magasin LECLERC GOUESNOU, chaque jour du 1er au 24 décembre 2025 de 8h à 19H. Adresse : Porte de Gouesnou - 29850 Gouesnou.

Article 3 : Modalité de participation

Pour participer, le joueur doit renseigner sur un bulletin, ses civilités : nom, prénom, adresses électronique et postale, âge, téléphone portable, accepter le règlement. Si ces conditions ne sont pas respectées, la participation n'est pas valable. Puis glisser le bulletin dûment rempli au sein d'une urne prévue à cet effet, sur le rayon.

Il est strictement interdit, sous peine de poursuites judiciaires, de détourner l'objet du Jeu.

Article 4 : Jeu réservé à la clientèle

Ce jeu est exclusivement réservé aux clients du rayon Charnel du Leclerc Gouesnou.

Article 5 : Accès au règlement

Le présent règlement est consultable gratuitement en ligne sur www.reseau-le-saint.com ainsi que sur simple demande sur le stand CHARNEL du magasin LECLERC GOUESNOU, du 1er au 24 décembre 2025 de 8h à 19H au Centre E. Leclerc Gouesnou. Adresse : Porte de Gouesnou-29850 Gouesnou.

Article 6 : Sélection des gagnants, dotations, remise de ces dernières

Du 1er au 24 décembre 2025, une dotation sera à gagner par jour.

Le gagnant du jour sera tiré au sort tous les jours à 19h sur le stand CHARNEL du magasin LECLERC GOUESNOU. Adresse : Porte de Gouesnou-29850 Gouesnou.

Dotations

Jour 1 : (1er décembre) : 1 boite de pâtes de fruits de 300g (Valeur 4€)

Jour 2 : (2 décembre) : 1 ballon rouge et blanc T3 du SB29 (Valeur 16€)

Jour 3 : (3 décembre) : 1kg de Clémentines (Valeur 5€)

Jour 4 : (4 décembre) : 1 Gourde BBH (Valeur 5€)



Jour 5 : (5 décembre) : 1 boite de nougats de 330g (Valeur 8€)
Jour 6 : (6 décembre) : 1 boule de Noël SB29 (Valeur 7€)
Jour 7 : (8 décembre) : 1 Corbeille de fruits (Valeur 39,99€)
Jour 8 : (9 décembre) : 1 casquette BBH (Valeur 19,90€)
Jour 9 : (10 décembre) : 1kg d'oranges (Valeur 4€)
Jour 10 : (11 décembre) : 1 bonnet pompon blanc SB29 (Valeur 15€)
Jour 11 : (12 décembre) : 1 boite de pâtes de fruits de 300g (Valeur 4€)
Jour 12 : (13 décembre) : 1 écharpe de Noël BBH (Valeur 15€)
Jour 13 : (15 décembre) : 1 boite de nougats de 330g (Valeur 8€)
Jour 14 : (16 décembre) : 1 ballon noir T3 du SB29 (Valeur 16€)
Jour 15 : (17 décembre) : 1kg de pommes (Valeur 4€)
Jour 16 : (18 décembre) : 1 Gourde BBH (Valeur 5€)
Jour 17 : (19 décembre) : 1 boite de nougats de 330g (Valeur 8€)
Jour 18 : (20 décembre) : 1 boule de Noël SB29 (Valeur 7€)
Jour 19 : (22 décembre) : 1 écharpe de Noël BBH (Valeur 15€)
Jour 20 : (23 décembre) : 1 gourde canette isotherme (Valeur 12,90€)
Jour 21 : (24 décembre) : 1 Corbeille de fruits (Valeur 39,99€)

La valeur des lots est exprimée en TTC.

Les dotations seront à retirer sur place au stand CHARNEL, du magasin LECLERC GOUESNOU. Adresse : Porte de Gouesnou-29850 Gouesnou.

Du seul fait de l'acceptation de sa dotation, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses noms et prénoms, sur le site Internet et la page Facebook de l'entreprise LE SAINT, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que la dotation gagnée.

Dotations non retirées :

Les dotations ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de dotations sont strictement interdits.

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des dotations. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Les dotations qui concernent des fruits sont à retirer sous 3 jours à compter de l'annonce du gagnant. Les autres peuvent être retirées sous 10 jours à compter de l'annonce du gagnant.

Article 7 : Dépôt du règlement

SELARL Benjamin CHAPLEAU
Huissier de Justice Associé
6, Rue de Lyon
29200 BREST
Tél. 02 98 44 33 92
Fax 02 98 43 11 19

Le règlement du jeu est déposé à SELARL, Benjamin CHAPLEAU - Huissier de Justice associé, 6 rue de Lyon, 29200 Brest.

Le règlement pourra être consulté sur le site suivant : www.reseau-le-saint.com, ainsi que sur le stand CHARNEL du magasin LECLERC GOUESNOU, du 1er au 24 décembre 2025, de 8h à 19H, Porte de Gouesnou, 29850 Gouesnou.

L'organisateur se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à SELARL, Benjamin CHAPLEAU - Huissier de Justice associé, 6 rue de Lyon, 29200 Brest.

Article 8 : Donnée personnelles

Il est rappelé que pour participer au jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresses électronique et postale, âge...). Ces informations sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants, à l'attribution et à la remise des prix.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

La société LE SAINT collecte et traite les données à caractère personnel qui lui ont été communiquées par les participants aux fins d'exécuter et d'assurer le suivi du jeu ainsi que d'attribuer et de délivrer les lots sous réserve du consentement des gagnants.

Conformément à la réglementation en vigueur, notamment le règlement général sur la protection des données (R.G.P.D.), *règlement (UE) 2016 / 679 du Parlement européen et du Conseil en date du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données* et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toutes les données à caractère personnel concernant les participants sont traitées de manière à garantir la sécurité, l'intégrité et la plus stricte confidentialité desdites données.

Elles seront conservées par l'organisateur durant la durée nécessaire aux finalités du traitement desdites données et ce, de manière sécurisée et confidentielle.

SELARL Benjamin CHAPLEAU
Huissier de Justice Associé
6, Rue de Lyon
29200 BREST
Tél. 02 98 44 33 92
Fax 02 98 43 11 19

Aucun transfert des données à caractère personnel hors de l'Espace Économique Européen ne sera réalisé.

Les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation, de portabilité et d'effacement des données et informations les concernant par simple demande à l'organisateur.

Article 9 : Litige

Le jeu est régi par la loi française.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et ou tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux juridictions compétentes.



